

Recyclage SSIAP 1 (agent de sécurité incendie)

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé.

A l'issue du stage, une attestation est délivrée par le centre de formation.

Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Agents de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) devant effectuer son recyclage triennal obligatoire.

Prérequis

- Détenir un certificat SSIAP 1 valide de moins de 3 ans ;
- Avoir exercé la fonction de SSIAP 1 au moins 1607 heures au cours des 36 derniers mois ;
- Détenir un brevet de secourisme en cours de validité.

Délai d'accès

2 semaines

Prix

Nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avvertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Objectifs pédagogiques

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'Agent de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois).

Contenu de la formation

- Prévention :
 - Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...);
 - Accessibilité du public.
- Moyens de secours :
 - Agents extincteurs ;
 - SSI ;
 - Moyens d'extinction.
- Mise en situation d'intervention :
 - L'action face à différents contextes (fumées, incendie ; évacuation des occupants et prise en charge d'une victime ; méthode d'extinction d'un début d'incendie ; protection individuelle ; levée de doute ; etc...);
 - L'utilisation des moyens de communication mobile.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant avec une qualification minimum de SSIAP 3 (ou équivalent), ou brevet de prévention (ou équivalent).

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation et mise à disposition des installations techniques et pédagogiques conformes aux conditions d'agrément de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié ;
- Espace extérieur dégagé pour l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie ;
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection ;
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire.

Résultats attendus à l'issue de la formation

Une attestation de recyclage est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Modalité d'obtention

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de fiches standardisées correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.